

## FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2021

# Poser les bases d'un nouveau télétravail

*Du jour au lendemain des millions de salariés en France ont découvert le télétravail parfois dans la précipitation. Pendant les mois de confinement la part du télétravail a considérablement augmenté et les populations de salariés concernés ont très largement été modifiées.*

*Désormais, alors que le télétravail s'installe dans nos pratiques notamment parce que la crise sanitaire se prolonge, les entreprises et les salariés qui veulent pérenniser le télétravail doivent se conformer aux règles. Comment encadrer cette nouvelle organisation : une charte interne, un accord collectif, une entente formelle entre salariés et employeurs ; comment mettre en place le télétravail dans votre entreprise de façon efficace. Nous vous proposons de revoir tous les aspects juridiques techniques organisationnels afin de mettre en place le télétravail sereinement pour vos collaborateurs et vos managers.*

*Ce que dit le code de travail, les accords, les droits et les obligations du télétravailleur, le contrôle du temps de travail, la sécurité de l'information, les nouvelles formes de management, les activités éligibles, les consignes de sécurité, le remboursement des frais ... tout pour vous permettre de mettre en place le télétravail dans de bonnes conditions.*

### Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08.     [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

### Public visé

Dirigeants de PME/PMI, DRH, RRH.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

### Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Faire le bilan du télétravail imposé par la crise sanitaire
- Repenser le télétravail dans son entreprise
- Sécuriser le dispositif télétravail
- Mettre en place et gérer le télétravail

Compétences visées

Être capable de mettre en place les outils et procédures relatifs au télétravail

### Durée : 1 jour – 7 heures

### Dates

Aucune formation en INTER programmée

Pour toute demande en INTRA : nous vous rappelons sous 48 heures pour collecter vos besoins et affiner votre demande (choix de la date, modalité présentielle ou distancielle, le lieu, options complémentaires...) et finaliser votre commande.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

Web : [www.jpccconsultant.fr](http://www.jpccconsultant.fr)

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

## Lieu

Aucune formation en INTER programmée

Possibilité de choisir le lieu de formation : dans vos locaux ou un local externe.

## Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacune des parties dans un délai de 3 à 4 semaines.

## Les méthodes mobilisées

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

## Le programme pédagogique

### Analyser le télétravail dans son entreprise

- **Cerner la notion de télétravail**
  - Distinguer le télétravail des autres notions de travail hors entreprise
  - Identifier les différentes formes de télétravail (à domicile, nomade, sédentaire)
- **Faire le bilan du télétravail contraint par la crise COVID 19**
  - Les difficultés rencontrées (pour l'entreprise et les salariés)
  - Les bénéfices constatés
  - Bilan : « Qu'est ce qui n'a pas fonctionné ? »
  - Comment repenser le télétravail

### ***Brainstorming (mindmapping) : bilan télétravail***

### Poser les bases d'un nouveau télétravail

- **Sécuriser le dispositif de télétravail dans son entreprise**
  - Le dispositif légal et réglementaire
  - Les mesures collectives et individuelles de mise en œuvre : accord d'entreprise, charte, information-consultation du CSE ...
  - Les points de vigilance (réversibilité du télétravail, refus du salarié, de l'entreprise, égalité de traitement, non-discrimination, garantie des droits collectifs ...)

### ***Cas pratiques : échanges autour d'accord d'entreprise et de clauses du contrat de travail.***

- **Mettre en œuvre matériellement le télétravail**
  - Mise à disposition du matériel
  - Les assurances
  - Prise en charge du coût du télétravail
  - Confidentialité des données

- **Organiser le télétravail**
  - Décompte et contrôle du temps de travail
  - Management et communication à distance
  - Entretien annuel lié au télétravail
  - Comment prévenir les abus

**Mise en situation : choisir les options les plus pertinentes pour son entreprise**

- **Gérer la santé sécurité des télétravailleurs**
  - Evaluation de la charge de travail
  - Droit à la déconnexion
  - Télétravail et accidents du travail
  - Télétravail et RPS

**Conclusion : grille d'analyse pour mettre en œuvre le télétravail dans son entreprise.**

## Les modalités d'évaluation

Quiz de synthèse

Remise d'une attestation de compétences

## Le tarif

350 € par jour par stagiaire en INTER (minimum 3 inscrits pour démarrer une session)

1 000 € par jour en INTRA (jusqu'à 9 personnes)

## Les avis sur la formation

### Avis à chaud :

« Le plus : échange d'expériences »

« Cette formation est très utile et très pratique »

« Cette formation m'apporte plus de clairvoyance sur le sujet »

« Elle permet de se préparer à la mise en place d'une charte télétravail »

Note globale (6 participants) : 9.8/10

### Avis à froid :

Grâce à la formation et aux documents remis, j'ai pu m'inspirer de votre trame pour rédiger un accord. Il est pour l'instant entre les mains de la Direction Générale. Nous avons déjà travaillé sur le personnel éligible. Je pense que nous commencerons les négociations avec nos DS le mois prochain. »

« Nous avons rédigé une charte, elle a été soumise au CSE et déposée avant Noël auprès de la DIRECCTE » (formation octobre 2020)

## L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.